Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260423-CC_2026_68-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 17 avril, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Fabienne BONDON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Valérie PETITHOMME, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL

Excusés avec pouvoir : Chrystel CAULET à Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN à Joseph THEBAULT, Maëlle CROSSE à Valérie PETITHOMME, Renan PARTHENAY à Thierry TILLARD, Candide RICHOUX à Frédéric DESSAUGE, Séverine BETHUEL à Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU à Philippe RAMIREZ

Excusées : Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT.

La séance est ouverte à 20h00.
Fabienne BONDON est élue secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 23
Pouvoirs : 7
Votants : 30
Quorum : 17

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE MONTFORT COMMUNAUTE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE35)

N° Délibération CC/2026/68

EXPOSE DES MOTIFS

Le SDE 35 est un syndicat mixte fermé dont l'échelle est départementale. Il est composé des communes, d'EPCI et de Rennes Métropole dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique d'Ille-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

Il regroupe depuis le 1er mars 2010, les 332 communes du département.

Le SDE35 est autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260423-CC_2026_68-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

LE SDE35 assure la compétence éclairage public pour 236 communes du Département.

Le SDE 35 accompagne les communes et EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique grâce aux services suivants :

- Pilotage du groupement d'achat d'électricité et de gaz l'échelle du département,
- SERENE 35 : Accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Part'ENR35 : association créée pour faciliter le développement des boucles d'autoconsommation collectives.

Le SDE 35 intervient sur la mobilité décarbonée :

- Pilote le Schéma départemental d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques
- Gère le réseau de bornes publiques BEA-Ouest Charge
- Porte des AMI permettant de massifier l'offre

Le SDE 35 contribue au développement des énergies renouvelables :

- En portant la compétence réseau de chaleur pour les communes qui le souhaitent
- En accompagnement les territoires dans l'élaboration de leurs plans climats
- Au travers de la SEM Energ'iV dont il est actionnaire

Le SDE 35 est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances (Bureau, commissions, comité syndical) : une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie est directement nommée par les EPCI ayant transféré leur compétence optionnelle éclairage public.

Les délégués du comité syndical issus de ces EPCI sont élus en début de mandat par les représentants intercommunaux, réunis par collèges géographiques repartis par Pays.

Dans chaque EPCI membre, le représentant intercommunal est désigné par délibération du conseil communautaire, il participe à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, a accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées le SDE35.

Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE35 mais est le référent des affaires liées au SDE 35 pour l'EPCI, et sera donc en lien régulier avec le SDE 35 au cours du mandat.

Les candidats sont ainsi invités à se faire connaitre.

La candidature suivante est proposée : Christophe MARTINS

Cette élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour cette désignation, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 relatif à la création d'un Syndicat Départemental d'Energie 35 , structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ille-et-Vilaine
Vu les statuts du SDE 35,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260423-CC_2026_68-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Vu les statuts de Montfort Communauté,
Considérant qu'il convient de désigner un représentant de l'EPCI auprès du SDE35, qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et qui sera ensuite le référent pour les affaires intercommunales relatives au SDE35 pour la durée du mandat,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

-autorise de ne pas procéder au scrutin secret comme précité ;
-désigne comme représentant au sein du syndicat départemental d'énergie d'Ille et Vilaine :
- Christophe MARTINS

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260423-CC_2026_68-DE